



NOTE D'ANALYSE POLITIQUE

L'UNION AFRICAINE DANS L'ETAU DES CRISES POLITIQUES EN AFRIQUE : ENTRE CACOPHONIE ET TÂTONNEMENT ?

par Fridolin Martial FOKOU
email : (fm.fokou@gmail.com)

Titulaire d'un master en Relations Internationales de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), option intégration régionale et management des institutions communautaires.

MOTS-CLEFS : Union Africaine - Communautés Économiques Régionales en Afrique (CERs) – Intégration régionale – Résolution des conflits.

INTRODUCTION

Les crises politiques sont de plus en plus spectaculaires en Afrique aujourd'hui. Ainsi, des crises inter-étatiques aux crises intra-étatiques, l'on a de plus en plus affaire à de nouvelles trouvailles dans le champ crisogène¹. Or, dans le même temps, une architecture politico-institutionnelle a été mise en place dans le but d'assurer une stabilité quasi-permanente en Afrique. En tête de celle-ci se trouve l'Union Africaine. Toutefois, à l'observation, l'on a l'impression que l'instabilité semble se stabiliser dans le champ politique africain. De fait, la mise sur pied de cette institution, ainsi que le contexte géopolitique l'ayant présidé² donnait l'opportunité aux Africains de mettre fin aux difficultés rencontrées par la défunte Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Mais, après un peu plus d'une décennie de fonctionnement, l'UA semble à son tour engluée dans les mêmes turpitudes. Dans la même tranche chronologique, l'évolution des crises politiques s'est multipliée par deux³. L'objectif du présent article, loin de plonger dans l'anathème déjà existant sur l'Afrique, cherche à démontrer pourquoi cet état de choses. De fait, il est important de comprendre la méthode employée par l'UA pour résoudre les conflits en Afrique. La méthodologie employée ici est celle préconisée par Emile Durkheim à savoir que «toutes les fois qu'on entreprend d'expliquer une chose humaine prise en un moment donné du temps [...] il faut commencer par remonter jusqu'à sa forme la plus primitive et la plus simple, chercher à rendre compte des caractères par lesquels elle se définit à cette période de son existence, puis faire voir comment elle s'est peu à peu développée et compliquée, comment

1. Parmi celles-ci les contestations post électoraux occupent une place de choix dans cette dynamique, mais aussi le rôle de la grande muette en tant instance de stabilisation en Afrique. Voir à cet effet, Fridolin Martial Fokou, «Les contestations postélectorales en Afrique : mimétismes politiques ou revendications légitimes? Regards croisés sur les fondements des crises postélectorales en Afrique», Article en cours de rédaction.

2. Il faut rappeler que la mise sur pied de l'UA a coïncidé avec un environnement international favorable à la lutte contre le terrorisme international. C'est ce qui a justifié le soutien accordé par les «Grandes puissances» à la mise sur pied de cette organisation. Ceci n'enlève en rien le fait que l'éclosion de l'UA reste et demeure conviction endogène.

3. En effet, entre 2002 et 2012, près d'une dizaine de crises ont secoué l'Afrique à l'instar des Comores, du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la RCA, du Gabon, de la Lybie, de la Tunisie, de l'Égypte...

elle est devenue ce qu'elle est devenue au moment considéré»⁴. Dans cette perspective, la logique constructiviste des Relations Internationales, basant l'analyse sur des considérations globales et holistes, permet ainsi de dire que si l'UA s'emploie à trouver des solutions aux crises qui secouent le continent, la raison principale de ses échecs se trouve dans les divergences internes à l'organisation, doublée d'une dynamique internationale faite de cloisonnement des actions prises en dehors de l'organisation mondiale. Dans cette logique, la démarche des leaders politiques africains s'apparente à une situation de cacophonie⁵.

I-L'UNION AFRICAINE ET LA VOLONTE DE REPOSITIONNEMENT DANS LE CHAMP DES CRISES POLITIQUES EN AFRIQUE.

Le changement d'organisation répond à deux critères essentiels à savoir l'aveu de faillibilité de la précédente et le contexte international dans lequel la nouvelle a pour ambition de fonctionner⁶. En outre, il est important de relever que le remplacement de l'OUA par l'UA en 2002 répondait à la volonté de mettre sur pied une organisation répondant aux réalités d'un monde dominé par la mondialisation. Ainsi, l'UA s'est dotée d'un certain nombre d'armatures juridiques devant lui permettre de jouer un rôle important dans les crises à répétition ayant cours sur le continent africain.

A- L'organisation de l'UA : un manifeste interventionniste dans le champ crisogène africain

À sa naissance à Lomé en 2002, l'UA s'est dotée d'un certain nombre d'attributs devant lui permettre de prendre en charge les problèmes du continent. Se faisant, elle échappait à la conception selon laquelle le passage de l'OUA à l'UA est un simple changement de dénomination⁷. Ainsi, dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'on note la mise sur pied d'un conseil de paix, de sécurité, de la démocratie et de la gouvernance. Cet instrument est donc doté d'un pouvoir

4. Emile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Livre de poche, 1991, pp.42-43, cité par Jean Koufan Menkéné, «Le Cameroun et la Guinée Equatoriale entre tumulte et paranoïa. Fondements, enjeux et débats sur un destin commun et une difficile coexistence depuis 1916», Thèse d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012, p. 8.

5. Voir Fridolin Martial FOKOU, «Les handicaps idéologiques à l'intégration africaines. Une analyse critique et prospective de l'appréciation théorique du régionalisme africain», Mémoire de Master en RI, Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), 2013.

6. Guy Mvelle, *L'Union Africaine : Fondements, Organes, Programmes et Actions*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 23.

7. Robert Bourgi, «De l'OUA à l'UA : simple changement de dénomination», *Jeune Afrique*, 2002.

d'intervention dans les affaires intérieures des États africains, tel que préconisé par la Charte de l'UA⁸. À côté de lui, un certain nombre de mécanismes ont été adoptés, à savoir la Charte Africaine pour la Démocratie, les Elections et la Gouvernance (CADEG) et le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Ces deux derniers instruments occupent ou sont censés occuper une place de choix dans le dispositif de maintien de la paix en tant que structures de régulation et de régularisation des options intégrationnistes en Afrique. Mais, plus de dix ans après, ils semblent être tombés dans l'oubli généralisé ou alors ils se cantonnent à de simples constats et à des rapports parcellaires. Ainsi, l'UA constitue donc au plan architectural, non pas un symbole, mais la symbolique même de la prise de conscience par les Africains de leurs destins au sens où l'entendait Abdoulaye WADE⁹. Ce destin implique donc un déploiement matériel dans le champ crisogène africain afin d'y démêler les échecs et garantir une paix durable.

B- L'UA à l'épreuve des crises en Afrique : le baptême de feu...

Le constat fait, l'UA aurait réussi son baptême de feu en ce qui concerne la prise en charge des conflits politiques sur le continent. Nous avons encore en mémoire cette intervention de l'UA pour restaurer l'ordre démocratique sur l'île d'ANJOUAN¹⁰ ou encore ce déploiement des forces de l'UA pour restaurer la paix au sud Soudan¹¹. Ces actes témoignent de la volonté qui animait et anime encore, peut-être, cette institution. Tout de même, une interrogation taraude l'esprit de l'intellectuel africain. C'est cette politique de «deux poids, deux mesures». Pourquoi une intervention ici et pas là, doit-on considérer que l'action de l'UA n'est vive que dans des conflits de moindre importance ou encore ceux où les synergies internationales vont dans le même sens. Ceci est d'ailleurs conforté par l'observation du rôle joué par l'organisation panafricaine dans les crises politiques en Côte d'Ivoire et en Libye. Toute chose qui a traduit une «crise des positions communes au sein de l'organisation»¹². C'est ce qui constituera la logique de la dualité des positions dans l'évolution de l'idéologie

8. Dominique Bangoura (Dir.), *L'Union Africaine face au problème de paix et de sécurité*, Paris, L'Harmattan, 2005.

9. Abdoulaye Wade, *Un destin pour l'Afrique. L'avenir d'un continent*, Paris, Robert Laffont, 2002.

10. La mission d'intervention de l'UA sur l'île d'Anjouan a eut lieu en 2003

11. La mission de l'UA au Soudan est lancée en 2007.

12. Voir sur cette question Gislain Takouo Laha Théophile, «L'UA et la problématique de ses positions communes à la lumière des conflits ivoiriens et libyens de 2001», Mémoire de master en RI, IRIC, 2013, p. 34.

d'intégration africaine. Ainsi, son comportement lilliputien lors des dernières crises en Afrique incite à jeter un regard nouveau et surtout à une réflexion prospective.

Si l'UA a vocation à faire entendre sa voix dans les affaires africaines, il est regrettable de constater que dans la plupart des cas, cette voix n'est pas prise en compte. Ceci est dû au fait que le rapport de force ne lui est pas toujours favorable. En témoigne la constitution du panel lors de la crise ivoirienne, lequel panel n'a pas pu aller au bout de sa mission. À cela s'ajoute, la place importante occupée par les Communautés Économiques Régionales africaines (CERs) qui «fragilisent l'action de l'organisation panafricaine en optant pour des mesures contraires voire opposées à celles de l'UA». C'est ainsi que la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) préconisa de manière ostentatoire l'action militaire en Côte d'Ivoire quand l'organisation continentale optait pour des négociations. Cette dualité de positions au sein de l'Afrique encourage et favorise la prise en charge des problèmes africains par l'extérieur. Agissant ainsi, les leaders africains mettent en pratique cette maxime de Benjamin Franklin à savoir qu'«une maison divisée contre elle-même ne peut tenir debout». L'Afrique s'affaiblit et avec elle l'UA qui peine à réaliser les préalables d'«imprévisibilités de l'union»¹³.

Ce comportement a eu pour conséquence d'enraciner dans la psychologie de l'Africain et de l'UA, la certitude que les problèmes africains ne peuvent être résolus par les seuls Africains. Tout de même, cette posture de soumission est renforcée par les effets de la mondialisation croissante et de la volonté de puissance des États occidentaux de plus en plus présents sur le continent.

II-LE ROLE DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL DANS LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR L'UA.

Gandhi disait déjà que «lorsque tout le monde fait le même rêve, il devient réalité». Apparemment l'Afrique et les Africains ne se sont pas encore approprié cette maxime. De fait, dans la dynamique mondiale de plus en plus croissante, le rapport de force n'est pas toujours favorable aux institutions régionales. Raison pour laquelle l'UA peine à affirmer ses points de vue. Ceci est dû au fait que l'institution manque de cohérence et de convergence en raison d'une dualité congénitale.

13. Yves Ekoué Amaïzo (Dir.), *L'Afrique est-elle incapable de s'unir? Lever l'intangibilité des frontières et opter pour un passeport commun*, Paris, L'Harmattan, 2002.

A-L'UA : institution d'apparat à l'allure misogyne ?

Le monde de l'après 11 septembre va vite, tellement vite. Dans cette course effrénée, l'organisation des institutions est fondamentale pour s'affirmer en tant qu'acteur majeur. Dans ces conditions, il faut des institutions fortes pour résister à l'assaut des puissances hégémoniques. C'est ainsi qu'en l'absence d'une bonne cohésion interne, l'UA semble passive devant les récents problèmes africains. Cette passivité se perçoit à travers les réactions tardives de la part de la commission de l'UA¹⁴. Ce mutisme se justifie aussi par l'ampleur ou mieux l'envergure des crises politiques que traverse le continent. Ce qui a fait dire à Pierre Benoit que «la rythmique des crises ne correspond pas à l'état de développement des volontés politiques du continent africain»¹⁵. Bien sûr, les situations sont différentes d'un pays à un autre, mais l'élément commun de sortie de crise est la périphérisation des actions de l'UA. Dans le cas ivoirien en 2011, les intérêts français sont si importants que Paris ne peut se permettre de s'assurer de sous-traiter la protection de ceux-ci¹⁶. Entre un Laurent GBAGBO, enclin à une radicalisation et un Alassane OUATTARA, plus coopératif, le choix fut vite fait. C'est la raison du déploiement de la force dite Licorne vers le palais présidentiel le 31 mars 2011. Celle-ci conduira une semaine plus tard au débarquement de GBAGBO. En Libye, la situation n'est pas la même, mais le comportement est identique. Le panel composé par l'UA est rejeté par les «insurgés libyens» qui lui préfèrent la feuille de route occidentale, laquelle feuille de route conduira au départ de Kadhafi¹⁷. En Tunisie et en Égypte, ce fut une fois de plus une décision occidentale qui permit de sortir du borbier¹⁸. Dans le cas égyptien, les tergiversations de Washington sont à l'image de l'importance occupée par ce pays pour la stabilité au Proche Orient. C'est ainsi que la ligne défendue par les USA changea en 48 heures. De «...Moubarak doit faire des efforts

14. Il en est ainsi été le cas lors de ce qu'il est désormais convenu d'appeler le printemps arabes, ce soulèvement populaire ayant pris naissance en décembre 2010 et secouer successivement la Tunisie, L'Égypte et Libye...

15. Déclaration à l'occasion de l'émission «Afrique Presse» d'Hassan Diop conjointement sur TV5-monde et RFI, 08 août 2013, 18h 10.

16. Il faut parler de la Côte d'Ivoire que l'économie ivoirienne par 15 000 français qui sont présents dans tous les secteurs de l'économie.

17. Pour plus amples connaissances sur les péripéties de l'intervention occidentale en Libye, Jean Paul Pougala, «Les mensonges de la guerre de l'occident contre la Libye», sur www.pougala.com

18. Il faut relever que les conséquences générées par ces conflits sont loin d'avoir été prévues par les grandes puissances occidentales

de transparence dans la gouvernance... », on est passé au «...Moubarak doit partir... ». Tout semble donc se décider par le trio des quinquagénaires que constituent Barack Obama, David Cameron, hier Nicolas Sarkozy et aujourd'hui François Hollande. La résolution 1973 votée contre la Libye kadhafiste a marqué dans cette perspective la nouvelle vision du monde faite d'instrumentalisation des institutions internationales au profit des intérêts des États¹⁹.

L'impuissance de l'UA est caractérisée par le fait que l'UA fonctionne sur financement de l'Union Européenne. Et comme l'écrit bien Serge Latouche, «la main qui octroie l'aide est toujours au-dessus de celle qui la reçoit»²⁰. À cette excroissance mondiale des puissances occidentales s'ajoutent aussi et surtout les difficultés congénitales à la base même du régionalisme africain.

B- Les difficultés de l'UA dans la prise en charge des crises politiques : une cacophonie

Les enjeux de la régionalisation sont de plus en plus prégnants sur la scène internationale. Ceux-ci sont d'autant plus importants que l'intégration est à la base un comportement géopolitique car il s'agit de la coalition des forces entre des entités supposées inférieures afin de peser dans le monde. En témoigne le mouvement communautaire européen dont la vocation a été d'être un sérieux concurrent pour les USA. Il apparaît qu'un sous-système régional doit avoir conscience de faire partie d'une entité dont on recherche l'affirmation. C'est dire qu'à la base de la projection se trouve la perception. Or, en ce qui concerne l'Afrique, l'absence d'identification et de définition claire des fonctions des différents organes de l'institution a entravé le déploiement de l'organisation lors des différentes crises politiques. De fait «le régionalisme africain est né sous le prisme de la dualité des positions entre leaders. Ce qui a dépeint sur la dynamique de celui-ci au point qu'il est difficile aujourd'hui de poser un problème africain sans y trouver des voix divergentes d'au moins deux camps qui s'opposent à l'intérieur même du continent»²¹. C'est ce que nous avons théorisé par ailleurs sous le vocable de «l'entre-deux régional afri-

19. Fridolin Martial Fokou, «Le «printemps arabe» et la dynamique des relations internationales : le retournement de la morale internationale? Archéologie de la grammaire des civilités internationalistes», Article en cours de rédaction.

20. Serge Latouche, *La planète des naufragés*, Paris, La Découverte, 1991.

21. Fridolin Martial Fokou, «Les handicaps idéologiques à l'intégration africaine. Une analyse critique et prospective de l'appréciation théorique du régionalisme africain», Mémoire de Master en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 2013.

caïn»²². Ainsi, la division du continent entre organisation continentale et CERs, entre Afrique centrale, Afrique occidentale, Afrique australe..., entre Afrique noire et Afrique blanche, entre Afrique francophone, Afrique anglaise, Afrique lusophone..., la pluralité et sonne comme un aveu d'échec et de faiblesse²³. Dans le champ des crises politiques, cet entre-deux est perceptible à travers la difficulté de clarification des prérogatives dévolues aux différentes institutions chargées de réguler la paix en Afrique. En effet, entre le Conseil de Paix et celui de sécurité de l'UA dont le commissaire devrait statutairement dépendre du président de la commission, il y a imbroglio. La raison est due au mode électoral préconisé par l'institution panafricaine. Lequel singularise le président de la commission et fait de lui, non plus comme le patron de l'institution, mais simplement le premier des commissaires²⁴. En outre, la divergence entre l'UA et les CERs participe à affaiblir la position africaine, le principe dit de subsidiarité apparaissant tout simplement comme un leurre. Dans ce contexte, comment l'Afrique pourrait-elle décoller, si elle continue à perpétuer cette vision de Patrick Chabal et Jean Pascal Daloz à savoir que «le désordre s'inscrit dans le mode de régulation et de gestion politique en Afrique»²⁵. Dans cette logique, Nicolas Sarkozy ira plus loin en déclarant que «l'Afrique n'est pas assez entrée dans l'histoire»²⁶. Comment l'UA pourrait dès lors «entrer dans l'histoire» de la résolution des crises politiques sur le continent? Un certain nombre de préalables nous semble nécessaire, car tout reste possible!

III-PROSPECTIVE POUR UN RENFORCEMENT DE L'UA DANS LES CRISES POLITIQUES AFRICAINES.

Jean Pierre Ndiaye disait déjà que «l'Afrique est un ensemble qui a besoin d'une solution d'ensemble»²⁷.

22. Ibid., Chapitre IV

23. Tout de même, Le professeur Glibert Khadiagala doyen de la faculté de relations internationales à WITS à Johannesburg pense que la multiplication des instances affaiblit avant de renforcer la recherche de solution sur le continent. *Meddlers Or Mediators? : African Interveners in Civil Conflicts in Eastern Africa*

24. Fridolin Martial Fokou, «La commission de l'Union Africaine dans l'architecture institutionnelle d'intégration panafricaine. Comment repenser l'impensé», Article à paraître...

25. Patrick Chabal et Jean Pascal Daloz, *L'Afrique est partie! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 2003.

26. Discours tenu à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Cf. sur les rebondissements épistémologiques de ce discours à Jean Pierre Chrétien (Dir.), *L'Afrique de Sarkozy. Un déni d'histoire*, Paris, Acte sud, 2008.

27. Cité par Axelle Kabou, *Et si l'Afrique refusait le déve-*

La solution d'ensemble passe ainsi par une redéfinition des prérogatives des institutions africaine dans le cadre de la conflictualité. Pour cela, une véritable révolution copernicienne s'impose pour réussir à définir et à clarifier le rôle définitif des CERs en Afrique.

A- L'impérieuse nécessité des États généraux de l'intégration africaine.

S'il est un fait avéré, c'est la stagnation du processus d'intégration africaine. De fait, le comportement des États africains à l'égard de l'intégration faits que celle-ci ressemble à une arlésienne et l'Afrique à une nébuleuse. Ceci nécessite donc une réforme, voire une refonte de l'orientation du régionalisme africain. Ces «états généraux» s'apparenteront aux états généraux de la colonisation, de la guerre, c'est-à-dire un événement restructurateur. Le commencement serait de revoir le mode d'adhésion à l'UA²⁸. En effet, l'adhésion de fait ou collective devrait être substituée par une adhésion volontaire. Car le principal obstacle à l'intégration africaine réside dans ce mode collectif qui, comme le montre l'histoire de la Société des Nations (SDN) est facteur d'échec. L'UA devrait donc adopter la voie de l'adhésion progressive sur le modèle européen car l'union est d'abord et avant tout un sentiment, une communauté de destins partagée de manière intersubjective par les membres composant l'entité intégrante. Cette volonté partagée doit s'accompagner d'un certain nombre de règles, de normes et de procédures conférant à l'UA l'image d'un organe international.

Ces conditionnalités devront être accompagnées d'une exigence de paiement des cotisations annuelles par les États membres car l'absence de liquidité est un handicap majeur au déploiement de l'UA. Des structures supranationales devront donc être mises sur pied et fonctionner de manière effective. Si cela est vrai des États faisant partie de l'organisme, cela doit l'être davantage encore pour ceux qui souhaitent y adhérer. L'UE pourrait, dans cette logique, être instructive dans une perspective comparative. Bien sûr, tout ne se mettra pas en place de manière arithmétique, mais le nombre de sollicitations dépendrait désormais des réalisations accomplies par les États de base. Si ce

loppement, Paris, L'Harmattan, 1984, p. 178.

28. De fait, toute organisation internationale est régit par un certain nombre de normes et de principes directeurs; ce qui dans le cas de l'UA reste contradictoire car certains principes de l'UA ne permettent pas d'aboutir aux objectifs fixés par l'organisation. Pour se faire, un amendement de la procédure d'adhésion à l'UA permettrait de mieux cerner les fondements de l'organisation. Pour une compréhension détaillée de la procédure d'amendement, Cf. Guy Mvelle, *L'Union africaine : fondements, organes, programmes et actions*, Paris, L'Harmattan, 2007.

préalable est réalisé, il faut enfin clarifier le fonctionnement des CERs.

B-Une redéfinition du dialogue UA-CERs en Afrique.

La redéfinition du dialogue UA-CERs passe par l'appropriation des principes régissant les rapports entre les organisations internationales et les entités inférieures. Ce fait, une mise en lumière du principe de subsidiarité est nécessaire. Le principe de subsidiarité est celui en vertu duquel les actions prises dans une dynamique intégrative doivent l'être par les instances le plus qualifiées afin d'assurer une garantie d'efficacité. Ce principe s'appuie aussi sur le respect des normes de hiérarchie en vertu desquelles l'instance supérieure a primauté sur l'instance inférieure. L'application de ces principes permettrait d'éviter une opposition frontale entre l'organisation panafricaine et les organisations sous régionales²⁹, comme cela a été le cas lors des dernières crises africaines. C'est à cette condition seulement qu'un minimum de clarté pourra naître sur le terrain de la résolution des conflits par les Africains.

CONCLUSION

En tout état de cause, la méthode adoptée par l'UA dans la gestion des crises politiques en Afrique tient de la tergiversation comme l'a montré le raisonnement de cet article. Ces tergiversations ont donc permis de formuler une perspective duale dans le comportement régionaliste africain que nous avons nommé «entre-deux régional». Soit, cela n'enlève en rien le fait que l'UA existe et devrait continuer d'exister pour le bien de l'Afrique et des Africains. Cela est d'autant plus pertinent que le monde se présente de plus en plus en blocs régionaux. L'Afrique doit donc pour reprendre NKURUMAH, «s'unir ou mourir». Pour cela, elle doit se réorganiser, se donner des directives importantes afin de réaliser l'unité du continent tout entier. La prégnance de la mondialisation, ajoutée à l'intérêt de plus en plus important du continent pour les grandes puissances, condamne donc l'UA à cet impératif. Revoir l'architecture institutionnelle ainsi que les fondements idéologiques apparaît donc comme une révolution copernicienne.

29. Même s'il faut rappeler ici qu'en ce qui la résolution des crises politiques en Afrique, la Cedeao est plus aguerrie que l'UA pour la simple raison que le mécanisme de maintien de la paix dans cette zone date de 1970 après l'échec de la sécession biafraise. C'est ce qu'on appelle l'Ecows monitoring Observer Group (ECOMOG). Mais, cela ne doit pas constituer une raison de remettre en cause les décisions de l'organisation panafricaine.

BIBLIOGRAPHIE

Bangoura, Dominique, *L'Union Africaine face au problème de paix et de sécurité*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Bourgi, Robert, «De l'OUA à l'UA : simple changement de dénomination», *Jeune Afrique*, 2002.

Chabal, Patrick et Daloz, Jean Pascal, *L'Afrique est partie! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 2003.

Chrétien (Dir.), Jean Pierre, *L'Afrique de Sarkozy. Le déni d'histoire*, Paris, Acte sud, 2008.

Durkheim, Emile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Livre de poche, 1991

Ekoué Amaïzo (Dir.), Yves, *L'Afrique est-elle incapable de s'unir? Lever l'intangibilité des frontières et opter pour un passeport commun*, Paris, L'Harmattan, 2002.

Fokou, Fridolin Martial, «La commission de l'Union Africaine dans l'architecture institutionnelle d'intégration panafricaine. Comment repenser l'impensé», Article à paraître...

Fokou, Fridolin Martial, «Le «printemps arabe» et la dynamique des relations internationales : le retournement de la morale internationale? Archéologie de la grammaire des civilités internationalistes», Article en cours de rédaction.

Fokou, Fridolin Martial, «Les handicaps idéologiques à l'intégration africaine. Une analyse critique et prospective de l'appréciation théorique du régionalisme africain», Mémoire de Master en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 2013.

Fokou, Fridolin Martial, «Les contestations postélectorales en Afrique : mimétisme politiques ou revendications légitimes? Regards croisés sur les fondements des crises postélectorales en Afrique», Article en cours de rédaction.

Kabou, Axelle, *Et si l'Afrique refusait le développement*, Paris, L'Harmattan, 1984.

Koufan Menkéné, Jean, «Le Cameroun et la Guinée Equatoriale entre tumulte et paranoïa. Fondements, enjeux et débats sur un destin commun et une difficile coexistence depuis 1916», Thèse d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012.

Latouche, Serge, *La planète des naufragés*, Paris, La Découverte, 1991.

Mvelle, Guy, *L'Union Africaine : Fondements, Organes, Programmes et Actions*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Pougala, Jean Paul, «Les mensonges de la guerre de l'occident contre la Libye», sur www.pougala.com

Wade, Abdoulaye, *Un destin pour l'Afrique. L'avenir d'un continent*, Paris, Robert Laffont, 2002.